



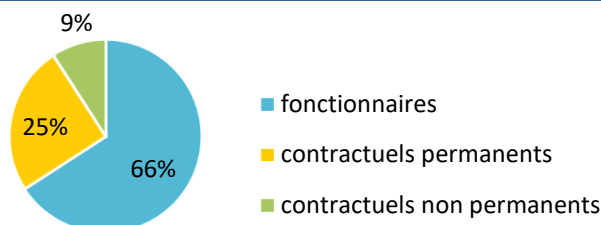
COMMUNE DE FAVERGES-SEYTHENEX

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion de la Haute-Savoie.

Effectifs

➔ 164 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024

- > 108 fonctionnaires
- > 41 contractuels permanents
- > 15 contractuels non permanents



➔ 20 % des contractuels permanents en CDI

➔ Précisions emplois non permanents

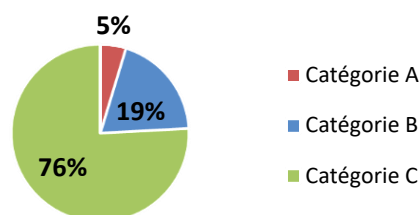
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 80 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

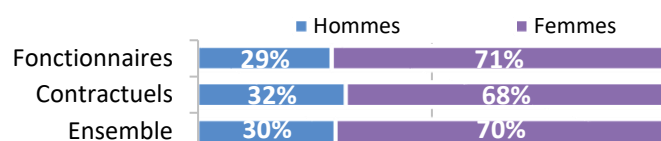
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	20%	5%	16%
Technique	51%	59%	53%
Culturelle	4%		3%
Sportive	3%		2%
Médico-sociale	16%	2%	12%
Police	5%		3%
Incendie			
Animation	2%	34%	11%
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut

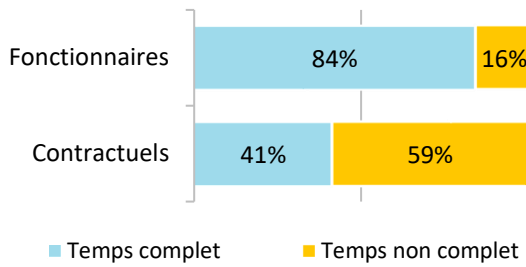


➔ Les principaux cadres d'emplois

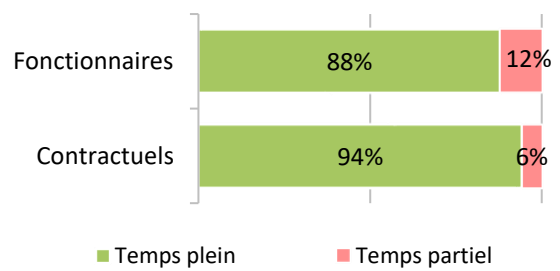
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	39%
Adjointes administratifs	10%
Adjointes d'animation	10%
Agents de maîtrise	9%
Auxiliaires de puériculture	5%

Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps partiel



➔ Les 4 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Animation	100%	93%
Médico-sociale	12%	100%
Technique	20%	42%
Sportive	20%	42%

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

3% des hommes à temps partiel
 16% des femmes à temps partiel

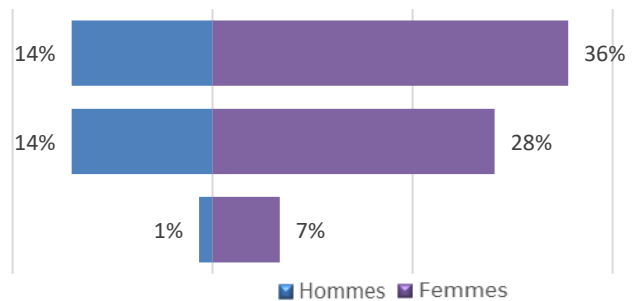
Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	48,19
Contractuels permanents	44,09
Ensemble des permanents	47,06
Âge moyen* des agents non permanents	
Contractuels non permanents	43,50

de 50 ans et +
 de 30 à 49 ans
 de - de 30 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

➔ 129,70 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

> 97,99 fonctionnaires
 > 24,83 contractuels permanents
 > 6,88 contractuels non permanents

236 054 heures travaillées rémunérées en 2024

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	8,42 ETPR
Catégorie B	25,27 ETPR
Catégorie C	89,13 ETPR

Positions particulières

- > Un agent en congés parental
- > 6 agents en disponibilité

Mouvements

➔ En 2024, 32 arrivées d'agents permanents et 37 départs

4 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023 1	Effectif physique au 31/12/2024
154 agents	149 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024

Fonctionnaires	↗	5,9%
Contractuels	↘	-21,2%
Ensemble	↘	-3,2%

➔ Principales causes de départs permanents

Fin de contrats remplaçants	59%
Démission	24%
Départ à la retraite	5%
Autres cas	5%
Mise en disponibilité	3%

➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	50%
Remplacements (contractuels)	28%
Voie de mutation	19%
Réintégration et retour	3%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

Évolution professionnelle

➔ 3 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés

dont 33% des nominations concernent des femmes

➔ Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

➔ 56 avancements d'échelon et 3 avancements de grade

➔ Aucun lauréat d'un examen professionnel

➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Sanctions disciplinaires

➔ 2 sanctions disciplinaires prononcées en 2024

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	1	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	1
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

➔ Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2024)

Probité, intégrité (détournement, conservation de fonds, malversation, vol, dégradation, dettes, chèque sans provision)	50%
Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral	50%

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 52,89 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	11 498 444 €	Charges de personnel*	6 081 975 €	➔	Soit 52,89 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global					

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	4 111 649 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	159 923 €
Primes et indemnités versées :	807 005 €		
IFSE :	382 071 €		
CIA :	25 476 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	146 392 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	21 765 €		
Supplément familial de traitement :	21 850 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €		

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	s	s	36 879 €		30 533 €	s
Technique	s		39 749 €	s	32 390 €	28 430 €
Culturelle			35 970 €			s
Sportive			36 533 €			
Médico-sociale	37 612 €	s	31 623 €	s	32 527 €	
Police			s		36 540 €	
Incendie						
Animation				s	s	40 500 €
Toutes filières	42 118 €	48 938 €	36 477 €	33 857 €	32 177 €	30 062 €

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 19,63 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :

Fonctionnaires	19,91%
Contractuels sur emplois permanents	18,48%
Ensemble	19,63%

- ➔ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ➔ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ➔ 2187 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024
- ➔ 7907 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2024

➔ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	7 639 €	239 €	3%	s	s		11 516 €	249 €	2%	s		
Catégorie B	3 894 €	233 €	6%	8 972 €	301 €	3%	7 922 €	165 €	2%	s	s	
Catégorie C	2 141 €	219 €	9%	2 542 €	265 €	9%	1 270 €	151 €	11%	1 611 €	94 €	6%

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Cette année, 1 allocataire a bénéficié de l'indemnisation du chômage (ancien fonctionnaire)

Absences

➔ En moyenne, 29,8 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire

> En moyenne, 29,8 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	5,70%	3,86%	5,19%	0,22%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	8,18%	3,86%	6,99%	0,22%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	8,87%	4,84%	7,77%	0,22%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- ➔ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- ➔ 40,1 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

➔ 10 accidents du travail déclarés au total en 2024

- > 6,1 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 48 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

9 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 100 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 0 travailleur handicapé en catégorie A, 4 en catégorie B, 5 en catégorie C
- ⇒ 1 348 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Prévention et risques professionnels

➔ **ASSISTANT DE PRÉVENTION**
1 assistant de prévention désigné dans la collectivité

➔ **FORMATION**
4 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 522 €

Coût par jour de formation : 131 €

➔ **DÉPENSES**
La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 44 210 €

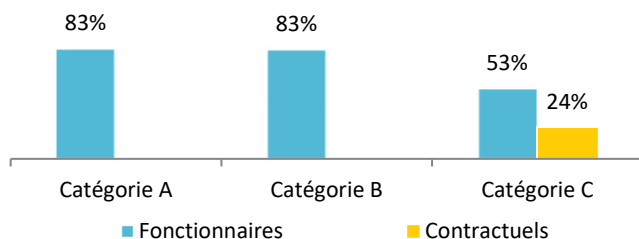
➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2024

Formation

- ➔ En 2024, 49,7% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



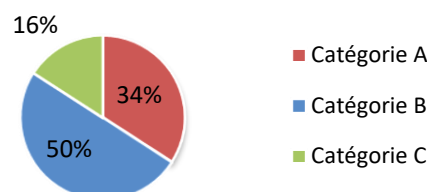
- ➔ 64 272 € ont été consacrés à la formation en 2024

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	60 %
Coût de la formation des apprentis	8 %
Frais de déplacement	2 %
Autres organismes	30 %

- ➔ 82 jours de formation par agent permanent en 2024

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 0,6 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	85%
Autres organismes	15%

Action sociale et protection sociale complémentaire

- ➔ La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	2 564 €	19 144 €
Montant moyen par bénéficiaire	103 €	252 €

- ➔ L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

Relations sociales

- ➔ Jours de grève

32 jours de grève recensés en 2024

- ➔ Comité Social Territorial

5 réunions en 2024 dans la collectivité

Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2024} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles : Maladie ordinaire et accidents du travail	2. Absences médicales : Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	3. Absences Globales : Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	--	--

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : octobre 2025

Version 1